

MONTESQUIEU-AVANTES



**CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES**  
**(C.C.P)**

**Maître d'ouvrage**

Commune de Montesquieu-Avantès

**Objet du marché**

**Actualisation du cahier de gestion du site classé du bassin hydrogéologique du massif karstique du Volp et des paysages remarquables qui lui sont liés**

Marché public passé selon la procédure adaptée en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

## Table des matières

I - Objet et forme du marché .....	3
II - Contexte de la mission .....	3
III - Présentation de la mission .....	4
3.1. Objectifs et attendus de l'actualisation du cahier de gestion du site classé .....	4
3.2. Périmètre de la mission .....	5
3.3. Déroulement de la mission .....	5
3.4. Délais .....	5
3.5. Pilotage et organisation générale de la mission .....	5
3.6. Réunions .....	6
3.7. Concertation et participation .....	7
IV - Contenus de la mission .....	7
4.1. Phase 1 – Bilan du premier cahier de gestion et actualisation des diagnostics .....	7
4.2. Phase 2 – Définition d'objectifs et d'orientations partagés permettant de répondre aux enjeux identifiés	10
4.3. Phase 3 – Elaboration d'un programme d'actions pour la période 2026-2035, mise en forme et restitution du cahier de gestion 2026-2035 .....	10
4.4. Livrables .....	11
V - Modalités de réalisation .....	12
5.1. Méthodologie, références et bibliographie .....	12
5.2. Documents à prendre en considération .....	12
5.3. Formulation et niveau technique .....	12
5.4. Règles de mise en forme des livrables .....	12
5.5. Utilisation et diffusion des données .....	12
5.6. Secret professionnel .....	13

## I - Objet et forme du marché

L'objet de la présente mission est l'actualisation du cahier de gestion du site classé du bassin hydrogéologique du massif karstique du Volp et des paysages remarquables qui lui sont liés.

Le cahier de gestion du site a été réalisé suite au décret du 21 juin 2013 qui a classé parmi les monuments et les sites naturels de l'Ariège l'ensemble formé par le bassin hydrogéologique du massif karstique du Volp et les paysages remarquables qui lui sont liés sur le territoire des communes de Camarade, Lescure et Montesquieu-Avantès.

Elaboré sur la base d'un diagnostic territorial et d'une concertation menée avec les acteurs locaux (élus, gestionnaires, habitants, ...), il constitue un **document de référence** qui explicite le **sens qu'il convient de donner à l'évolution de ses paysages et aux moyens de mieux connaître ce territoire pour le préserver**.

Si ce document n'a pas de valeur réglementaire ou de caractère directement opposable, son objectif premier est de constituer un **socle commun aux différents intervenants locaux** (élus, habitants, gestionnaires, ...) impliqués dans la vie du site, qui précise ses modalités de gestion en liaison avec les services de l'Etat chargés de la protection des sites. Son but est de **faciliter l'instruction des demandes d'autorisation** d'urbanisme ou de toute autre intervention soumise à autorisation en fonction de différents codes (forestier ou autres...), mais aussi d'être **un outil de gestion et de mise en valeur partagé** qui accompagne les évolutions du territoire sur une **période de dix ans (2016-2025)**.

Évalué annuellement par le comité de suivi constitué par les acteurs mobilisés pour son élaboration, ce premier cahier de gestion du site **prévoit qu'au terme de cette période de dix ans, il soit mis à jour et complété afin de s'adapter aux évolutions du site et des activités qui y sont pratiquées**.

Le présent cahier des charges définit le cadre des prestations à réaliser.

## II - Contexte de la mission

Le site classé du bassin hydrogéologique du massif karstique du Volp et les paysages remarquables qui lui sont liés abrite un ensemble paysager et archéologique d'un intérêt exceptionnel : le site des cavernes du Volp situé à une dizaine de kilomètres au nord-est de la ville de Saint-Girons.

Du point de vue géomorphologique, l'aspect le plus remarquable de ce système karstique est la barre calcaire qui bloque l'écoulement des eaux du Volp, à quelques kilomètres à peine de sa source. La « perte » c'est-à-dire la disparition du cours d'eau en surface, l'infiltration profonde et la répartition des circulations souterraines et la résurgence, s'effectuent ainsi dans un contexte présentant un double intérêt au regard des patrimoines naturel, paysager et culturel tant en surface que dans les cavités. Depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle, de nombreux vestiges archéologiques (gravures, peintures et sculptures paléolithiques) ont été, en effet, découverts dans ce réseau souterrain par ses propriétaires, dont certains d'une valeur inestimable. L'extrême fragilité de ce patrimoine archéologique souterrain se trouvant sur propriété privée justifie, cependant, pour sa préservation, la non-ouverture des grottes au public.

Le site classé s'étend sur le territoire des communes de Camarade, de Lescure et de Montesquieu-Avantès, mais couvre la quasi-totalité (76%) de la commune de Montesquieu-Avantès. Sa superficie est d'environ 1 928 hectares.

Le périmètre du site classé est étroitement lié au contexte géologique et à la présence de la rivière aérienne puis souterraine du Volp. La délimitation s'appuie principalement sur la limite naturelle du bassin versant du Volp qui alimente le réseau souterrain. Cette délimitation répond ainsi aux recommandations formulées par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), pour la protection des grottes et du karst.

Toutefois, au Sud-Ouest, le périmètre du site ne correspond pas à la limite du bassin versant du Volp : il s'étend jusqu'à la crête de Miramont, seuil géographique qui marque la principale entrée sur le site en venant de Saint-Girons. Se trouve donc incluse dans le périmètre du site une centaine d'hectares de terres agricoles situées au sud de la voie romaine, dans la partie amont du bassin versant du ruisseau de Sentenac.

En revanche, le périmètre du site exclut du classement au titre des « monuments naturels et des sites du département de l'Ariège » les espaces les plus densément bâtis que représentent le village de Montesquieu-Avantès et les hameaux de Bouch, Bouynéous et les Espalats.

Si les « enclaves » que représentent le village de Montesquieu-Avantès et des hameaux de Bouch, de Bouynéous, et Les Espalats ne relèvent pas du périmètre du site classé, elles ont été toutefois intégrées dans le cahier de gestion du site et font l'objet de préconisations car elles participent, de fait, à la qualité et à la vie du site.

L'élaboration du cahier de gestion actuel a été portée par la commune Montesquieu-Avantès en tant que maître d'ouvrage, en partenariat avec le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises, le SYCOSERP (syndicat de rivière aujourd'hui SSV), le prestataire Gestnat Conseil et avec le soutien technique et financier de l'Etat.

Il a été élaboré sur la base de groupes de travail associant les habitants et les acteurs impliqués et de comités de pilotage autour d'axes thématiques reflétant les enjeux forts identifiés sur le territoire : l'agriculture, le patrimoine bâti et paysager, la forêt, la gestion du Volp, la valorisation du cadre de vie. Comme précisé en introduction du document (page 7), il s'est appuyé sur les diagnostics techniques réalisés en 2012 (études préalables au projet de classement) pour établir un diagnostic partagé et définir un véritable programme d'actions assorti de préconisations :

- Une étude sur le patrimoine archéologique,
- Diagnostic agricole, paysager et du patrimoine bâti réalisé sur la commune de Montesquieu-Avantès par la Chambre d'agriculture de l'Ariège et le Parc Naturel Régional des Pyrénées ariégeoises (Annexe X),
- Une étude de définition d'une stratégie de gestion durable des bassins versants du Salat et du Volp réalisée par le bureau d'étude Géodiag pour le SYCOSERP (syndicat de rivière maîtrise d'ouvrage de l'étude, aujourd'hui SSV – Syndicat Rivières Salat-Volp), lancée 2014.

Dans sa forme, il reprend ainsi les axes thématiques des différents groupes de travail pour restituer de manière concise et synthétique les éléments de diagnostic, les enjeux identifiés sur le territoire, les préconisations et orientations de gestion ainsi que les aspects réglementaires liés au site classé. Si les principales réglementations existantes au moment de sa rédaction sont mentionnées autant que possible, il s'attache à s'adresser, en premier lieu, aux acteurs du territoire en proposant des fiches-pratiques par action, où chacun peut se reporter pour trouver les informations, démarches et procédures spécifiques à son domaine d'intervention.

Autrement dit, il ne se limite pas à préciser le cadre technique réglementaire lié à la servitude du classement mais se veut surtout un **outil facilitateur de la bonne gestion du site**.

### III - Présentation de la mission

#### 3.1. Objectifs et attendus de l'actualisation du cahier de gestion du site classé

La mission devra permettre d'actualiser le cahier de gestion du site actuel (2016-2025) afin de **produire une nouvelle version de ce document de gestion, plus illustrée et facilement appropriable** par l'ensemble des acteurs impliqués. Il s'agira, dans un premier temps, de faire le bilan du cahier de gestion actuel et de mettre à jour les diagnostics réalisés en 2012 pour **préciser et compléter les orientations et les préconisations mais aussi construire un nouveau plan d'actions en phase avec les évolutions effectives** du site et **permettre sa gestion adaptée et sa valorisation pour les dix prochaines années : 2026 -2035**.

La définition des orientations, des préconisations et des propositions d'actions devra se faire **de manière concertée**, en dialogue avec les acteurs du territoire.

Cette étude doit permettre aux acteurs impliqués dans la vie du site de comprendre les évolutions paysagères en cours et de partager leurs regards respectifs sur un même territoire pour se projeter dans les évolutions futures.

**Ce nouveau document se substituera à l'ancien dans un souci de clarté et de confort de lecture.**

Dans le prolongement du cahier de gestion actuel (2016-2025), l'actualisation devra permettre de produire un **outil facilitateur de la bonne gestion du site, concerté** et ainsi capable de **proposer des mesures pour améliorer le dialogue entre les différents acteurs, de répondre aux problématiques locales (gestion courante) et de définir de nouvelles perspectives de gestion et de valorisation du site classé**.

Attendus de la mission :

- Faire le **bilan de l'application du cahier de gestion actuel auprès des partenaires impliqués** dans le comité de pilotage actuel et également auprès d'autres structures concernées : réussites, apports, échecs, limites, ... ;
- **Mettre à jour et compléter les diagnostics techniques, en particulier le diagnostic agricole et paysager** afin qu'il prenne en compte l'ensemble du périmètre classé et permette une lecture précise des évolutions du territoire ;
- **Mettre en évidence les enjeux actuels et futurs** en concertation avec les différents acteurs et co-construire une vision prospective en lien avec la transition énergétique et les changements environnementaux dus au changement climatique (eau, risques incendies, énergie, ...)

- Définir, en dialogue avec les acteurs du territoire, **les objectifs et les modalités de gestions précises à envisager pour répondre aux enjeux** (évolutions en cours ou probables) **du site de manière à préserver ses caractéristiques et valeurs paysagères** ;
- Définir un **programme d'actions s'appuyant sur les acteurs du territoire**. Il s'agira de faire émerger des actions concrètes « positives » et autant que possible fédératrices, montrant que le territoire n'est pas figé et permettant aux acteurs locaux de mieux coordonner leurs interventions ;
- **Améliorer et élargir l'appropriation du cahier de gestion** à travers l'animation de temps d'échanges sur le terrain avec différents types d'acteurs, la réalisation d'un document clair, synthétique et pédagogique (communicant) et la **réalisation d'outils de communication complémentaires** (résumés non-techniques, brochures, notices, carte de synthèse, ...) adaptés aux publics « ciblés » dans le cadre de la mission.

### 3.2. Périmètre de la mission

Les études portent sur la totalité du site classé et de ses enclaves.

### 3.3. Déroulement de la mission

La mission comportera **trois phases**. Chaque phase se déroulera en plusieurs étapes de manière à associer les différents acteurs du territoire (élus, partenaires institutionnels, gestionnaires, habitants, exploitants, usagers, ...) à l'élaboration du document de gestion du site classé.

- **Phase 1** : La première phase d'étude vise à faire le bilan de la mise en œuvre du premier cahier de gestion et à actualiser le diagnostic agricole, paysager et du patrimoine bâti réalisé en 2012 afin de donner une lecture précise des évolutions paysagères récentes du site classé, de préciser les enjeux actuels et de mettre en évidence les « nouveaux » enjeux du site en termes de préservation, de gestion et de valorisation des caractéristiques et valeurs paysagères du site.
- **Phase 2** : Dans un second temps, il s'agira de définir, en dialogue avec les acteurs locaux, les objectifs, les modalités de gestion précises ainsi que les pistes de mise en valeur du site à envisager pour répondre aux enjeux identifiés en préservant et en valorisant les caractéristiques et valeurs paysagères du site.
- **Phase 3** : La troisième phase consistera à établir un nouveau programme d'actions à mettre en œuvre dans les dix ans à venir (2026-2035). En s'appuyant sur les acteurs du territoire, il s'agira ici de décliner, sous forme de fiches, les objectifs et modalités de gestion formulés en phase 2, en actions concrètes assorties de préconisations. Cette dernière phase comprendra la mise en forme graphique, l'impression et la restitution du nouveau document de gestion du site, ainsi que des outils de communication produits dans le cadre de la mission.

### 3.4. Délais

Le délai global de réalisation de la mission est de 16 mois à compter de la date de notification du marché. Les délais indicatifs de chaque phase sont précisés dans le tableau ci-dessous.

DUREE GLOBALE	16 mois		
	PHASE 1 8 mois	PHASE 2 4 mois	PHASE 3 4 mois

**Un calendrier prévisionnel détaillé devra être fourni dans la candidature.**

### 3.5. Pilotage et organisation générale de la mission

La maîtrise d'ouvrage déléguée du marché est assurée par la **Commune de Montesquieu-Avantès**, pour le compte des trois communes couvertes par le périmètre du site classé. Elle sera l'interlocuteur principal du titulaire du marché, représenté par son mandataire. Elle assurera avec l'appui technique du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises le **suivi administratif du projet** (gestion du calendrier, comptabilité, ...), ainsi que la **coordination avec les partenaires et acteurs locaux**. En lien avec le mandataire, elle assurera l'organisation des réunions du comité de pilotage et de la réunion publique prévue à l'issue de la mission (envoi des invitations, logistique, diffusion des supports fournis par les prestataires, communication institutionnelle).

La **Commune de Montesquieu-Avantès** co-pilotera les comités de pilotage avec les deux autres communes.

Les trois communes apporteront un **appui au titulaire du marché pour l'organisation des réunions des groupes de travail thématiques** (logistique, communication, ...). Elles assureront notamment la communication auprès de leurs habitants et/ou acteurs à mobiliser en amont de ces moments de concertation par le biais des outils de communication dont elles disposent (site internet, bulletin, ...).

La chargée de mission Paysage du PNR PA assistera la Commune tout au long de la mission pour **la coordination et le suivi technique des prestations** : prévoir les réunions de travail nécessaires, centraliser les données et fournir aux prestataires les données dont ils auront besoin, répondre aux questions/demandes des prestataires, veiller à la bonne exécution des prestations objet du marché.

Le titulaire du marché assurera l'animation des réunions et la production des supports de présentation qu'il devra soumettre au maître d'ouvrage pour validation au minimum quinze jours francs avant la réunion. Il rédigera les **comptes rendus des réunions** (réunions techniques, groupes de travail thématiques, comités de pilotage) qu'il enverra au plus tard quinze jours après la réunion au maître d'ouvrage **pour validation avant envoi** à l'ensemble des participants.

### 3.6. Réunions

#### Réunion du comité de pilotage

Un **comité de pilotage** sera réuni à l'issue de chaque phase pour valider les documents produits, acter le passage à la phase suivante et la finalisation du nouveau document de gestion à l'issue de la mission.

Nombre de réunions de comité de pilotage (COPIL) à prévoir : **3, une par phase**

Coprésidé par les Maires des trois communes, il comprendra :

- La commune de Montesquieu-Avantès, la commune de Lescure, la commune de Camarade,
- Le PNR des Pyrénées ariégeoises,
- Les services de l'État, représentés par la DREAL Occitanie, l'UDAP, la Préfecture, la DDT
- Le Syndicat Salat Volp (SSV, ex-SYCOSERP)
- L'ONF,
- La SAFER,
- La Chambre d'Agriculture de l'Ariège
- Le CRPF
- Le Département
- Le CAUE

Un **Comité de Pilotage restreint** animé par la Commune, réunira les services de l'Etat (DREAL, UDAP, DDT) et le PNR, ainsi que le titulaire du marché au lancement de la mission : **1 réunion de lancement**.

En fonction des besoins et pour le bon déroulement de la mission, il pourra être réuni à nouveau au cours de la mission.

#### Groupes de travail thématiques

Des **groupes de travail thématiques** seront constitués, en complément des rencontres particulières de recueil des données et informations utiles aux diagnostics, pour l'élaboration des orientations et objectifs partagés et pour le programme d'actions (phases 2 et 3). Ils doivent permettre d'associer les différents acteurs du territoire (élus, habitants, exploitants, usagers, techniciens, ...) à la démarche en créant des espaces d'échanges et de propositions élargis.

**Les propositions issues de ces groupes de travail seront présentées et validées en comité de pilotage.**

**La mission comportera au maximum 4 groupes de travail thématiques en phase 2 et 4 groupes de travail thématiques en phases 3.** Les **habitants et les acteurs de la profession agricole** (exploitant, syndicats, associations, ...) sont d'ores-et-déjà identifiés comme étant des acteurs locaux indispensables à associer car directement impliqués dans la gestion du site.

Les thématiques de travail et la composition des groupes seront proposées par le titulaire dui au comité de pilotage pour validation à l'issue de la phase 1. Les thématiques des groupes de travail seront choisies en fonction des enjeux identifiés au cours des échanges avec les différents partenaires et de l'actualisation des diagnostics.

**Le candidat détaillera dans sa proposition les techniques et outils d'animation des groupes de travail thématique ainsi que la manière dont il envisage d'en formaliser les propositions et résultats pour les soumettre au comité de pilotage et les intégrer dans le document de gestion du site.**

### Réunions de travail

La bonne coordination des intervenants de l'équipe de réalisation, qu'ils soient en interne, en co-traitance ou en sous-traitance, devra passer par un certain nombre d'échanges et/ou de réunions de travail permettant de **croiser les approches respectives et de favoriser l'appropriation mutuelle des enjeux** propres à chacune.

**Dans sa proposition, le candidat indiquera précisément les dispositions qu'il prévoit pour permettre la bonne coordination des intervenants qui composeront l'équipe de réalisation.**

Des réunions de travail entre le titulaire du marché et le technicien chargé d'assister la commune pour le suivi technique de l'étude (la chargée de mission Paysage du PNR PA) sont également à prévoir. Ces réunions de travail pourront associer, selon les besoins, d'autres partenaires techniques et le cas échéant, les Maires des communes.

### 3.7. Concertation et participation

L'appropriation du cahier de gestion par les élus, les partenaires institutionnels et les acteurs locaux (habitants, exploitants, visiteurs, ...) représente un enjeu très important. La mission devra être envisagée de façon à permettre des allers-retours entre l'expertise et le travail de formalisation par les prestataires d'une part, et les connaissances et pratiques des acteurs locaux d'autre part, l'objectif étant de favoriser une **vision partagée à toutes les étapes du processus par co-construction**. Le titulaire du marché devra être en mesure d'animer des temps d'échange, de faciliter les contributions de tous les acteurs et de proposer des orientations de gestion partagées. Les temps d'échanges et de concertation avec les différents acteurs doivent permettre d'élaborer un document de gestion **au plus près des besoins et préoccupations du site**.

Une ou des visites de terrain pourront être organisées en préambule des réunions, en complément ou à la suite.

Une information en direction de la population interviendra aux étapes majeures de la démarche et en concertation avec les élus locaux quant à ses modalités.

A l'issue de la démarche, elle sera complétée par **l'animation d'une réunion de restitution** à destination du grand public et la **diffusion du document du cahier de gestion actualisé** et des **outils de communication complémentaires** définis dans le cadre de cette étude afin de **diffuser très largement les éléments clés du cahier de gestion 2026-2035**.

## IV - Contenus de la mission

### 4.1. Phase 1 – Bilan du premier cahier de gestion et actualisation des diagnostics

La première phase consistera à :

1. Réaliser un **bilan concerté de l'application du premier cahier de gestion** du site auprès des partenaires et des structures concernées ;
2. **Mettre à jour et compléter le diagnostic agricole** réalisé en 2012 afin **d'actualiser les données agricoles en adaptant le périmètre d'étude à celui du site classé** et d'apporter une **lecture précise des dynamiques agricoles (évolutions récentes) à l'échelle du site**. Il s'agit ainsi de dresser un portrait agricole du site, qui reflète au plus près les réalités locales, ses dynamiques et ses besoins dans le but de préciser les potentialités et enjeux identifiés dans le précédent diagnostic.
3. **Actualiser et préciser le diagnostic paysager et du patrimoine bâti réalisé en 2012** afin de mettre en évidence les **enjeux actuels et futurs de préservation, de gestion et de mise en valeur du site classé**. L'étude doit permettre, en effet, de **donner « à voir » et de spatialiser les enjeux déjà identifiés** dans le 1er cahier de gestion, mais aussi **de mettre à jour les nouveaux enjeux** liés notamment au changement climatique et à la transition énergétique.
4. **Proposer les thématiques et objectifs de travail des groupes de travail thématique pour la phase 2 et la phase 3.**

**Compte tenu de la matière bibliographique existante et de la multiplicité des acteurs impliqués, la mission devra valoriser au maximum les documents et études existantes, en particulier le diagnostic paysager et du patrimoine bâti réalisé en 2012 (Annexe 4).**

**Le bilan concerté du premier cahier de gestion 2016-2025 sera la première étape.** Il s'agira de faire le bilan de la mise en œuvre du 1er cahier de gestion du site classé auprès des partenaires impliqués dans le comité de pilotage actuel (annexe 2) et auprès d'autres structures susceptibles d'intervenir dans le site classé ou devant prendre en considération la servitude du classement du fait de leurs prérogatives et/ou compétences.

Acteurs à interviewer : **environs 25 personnes**



Cela consistera à apprécier auprès de chaque interlocuteur : quelles ont été les réussites, les apports, les limites, les échecs du 1<sup>er</sup> cahier de gestion ? dans quelles mesures cet outil a répondu à leurs attentes ? dans quelles mesures il a permis, de leur point de vue, de favoriser / faciliter la mise en œuvre des réglementations, de maintenir les caractéristiques paysagères du site, de sensibiliser l'ensemble des acteurs à ce qui fait l'identité paysagère du site ?

Pour effectuer ce bilan, les prestations à prévoir sont :

- Appropriation par le prestataire des ressources bibliographiques existantes et du contexte de l'étude par analyse des données géographiques, statistiques et un travail de terrain,
- Une visite de terrain accompagnée par la maîtrise d'ouvrage, en préalable de l'élaboration d'une trame d'entretien et de la prise de contact avec les partenaires et structures à interviewer.
- Élaboration d'une trame d'entretien des différents partenaires et structures dont la liste aura été transmise par la maîtrise d'ouvrage au démarrage de mission. La trame d'entretien devra être validée par la maîtrise d'ouvrage avant toute prise de contact avec les partenaires et structures à rencontrer.
- Prise de contact et organisation des rendez-vous avec les partenaires et structures à rencontrer.
- Réalisation des entretiens semi-directifs individuels avec les interlocuteurs désignés au sein des structures partenaires et concernées.
- Rédaction de comptes-rendus de chaque entretien et d'un rapport de synthèse où le prestataire dressera un bilan de la position des acteurs vis-à-vis de la mise en œuvre du 1<sup>er</sup> cahier de gestion.
- Présentation de la synthèse des entretiens au comité de pilotage.

Parallèlement, la mise à jour du diagnostic agricole réalisé en 2012 sur la commune de Montesquieu-Avantès devra permettre de **mettre en évidence et de préciser les enjeux agricoles, mais aussi de les spatialiser** (zones à enjeux agricoles, gisement foncier non exploité à potentiel agricole, déprise, ...). Il s'agira également de mieux cerner les **attentes et besoins locaux** et les **perspectives de développement des agriculteurs**. Pour cela, le diagnostic devra comporter **une approche prospective** (recueil des besoins, attentes, craintes et projets des agriculteurs, anticipation du devenir des exploitations, transmission, sensibilité aux effets du changements climatiques ...) mettant en avant non seulement les **évolutions en cours** mais aussi les **évolutions possibles de l'activité agricole à court, moyen et long terme**.

**Compte tenu de la matière bibliographique existante et de la multiplicité des acteurs impliqués, la mission devra valoriser au maximum les documents et études existantes, en particulier le diagnostic agricole réalisé en 2012.**

La mise à jour et l'approfondissement du diagnostic agricole se déroulera en 4 étapes :

1. **Mise à jour à partir du recueil des données agricoles statistiques et cartographiques** (INSEE, Agreste, Recensement Général Agricole, ...) en reprenant les différents items abordés dans le diagnostic de 2012.
2. Réalisation d'une **enquête individuelle (exhaustive) auprès de l'ensemble des exploitations présentes dans le périmètre du site classé, qu'elles y aient leur siège ou non**. L'enquête doit permettre de comprendre l'organisation, le fonctionnement et les réalités du monde agricole sur le site à travers les regards des agriculteurs et leurs projets. Pour cela, elle doit permettre de collecter des informations précises sur chaque exploitation et de recueillir la vision des exploitants sur leurs pratiques, les problématiques spécifiques liées à leur fonctionnement (bâti, circulations, ...), les besoins et les projets concernant leur exploitation (difficultés rencontrées, diversification, projet de développement, transmission, ...). Elle abordera les thématiques suivantes : productions et pratiques agricoles, foncier, réglementation et contraintes liées au fonctionnement de l'exploitation, bâtiments et projets de développement, devenir de l'exploitation, transmission, viabilité et besoins.
3. **Analyse des données pour mettre en évidence les évolutions agricoles du site** (SAU, nombre d'exploitants, taille des exploitations, types de productions, nombre de bêtes, modes de faire valoir, installations, diversification, construction, déprise, ...) **et préciser les potentialités et enjeux agricoles, en intégrant les enjeux liés à la multifonctionnalité de l'agriculture** (biodiversité, paysages, gestion des risques, cadre de vie, ressource en eau, ...). Plus qu'une simple compilation de données, il s'agira de faire une analyse et une synthèse pertinentes et ciblées des données obtenues par la bibliographie disponible, les données statistiques et cartographiques existantes, les parcours du territoire et l'enquête agricole auprès de tous les agriculteurs exploitants des parcelles dans le périmètre du site classé. En complétant, comparant et objectivant l'ensemble des données, l'analyse permettra de faire ressortir :



- la sensibilité des systèmes agricoles liée à l'évolution urbaine, aux contraintes fonctionnelles (dessertes, foncier, conflits de voisinage, avec autres usages, ...), à la reprise des exploitations (pas de succession, problème de transmissibilité), aux effets du changement climatique (gestion de l'eau, de l'herbe, ...);
  - les besoins et difficultés des agriculteurs, les attentes et les craintes, les opportunités et les projets de développement de leur activité, les valeurs accordées au paysage;
  - les zones à enjeux agricoles sur l'ensemble du site classé : 1. toutes les parcelles agricoles ou potentiellement agricoles, 2. les zones à fort potentiel agronomique, 3. les zones essentielles pour l'élevage (surfaces labourables, parcelles de fauche, surfaces nécessaires à la circulation des animaux, à l'épandage), 4. les zones essentielles aux cultures (mécanisables, irriguées ou irrigables), 5. les parcelles sans accès à l'eau, 6. les bâtis agricoles qui n'ont plus d'usage agricole, 6. les zones de tension avec les franges urbaines (ou autres usages induisant des tensions sur le foncier agricole)
  - les enjeux paysagers et environnementaux liés à l'activité agricole (effets des dynamiques agricoles sur les paysages et les milieux naturels)
4. **Proposition d'orientations et de pistes d'actions agricoles** pour alimenter la phase 2 et 3 de la mission sur la base des enjeux majeurs (hiérarchisation) et des projections agricoles mises en évidence.

En parallèle, sur la base de la bibliographie existante, d'un travail de terrain et d'analyses géographiques, il s'agira également **d'actualiser et de préciser le diagnostic technique paysager et du patrimoine bâti de 2012 en appréhendant le site dans son contexte**. Le travail de description et d'analyse paysagère du territoire a déjà été largement réalisé dans le cadre du premier cahier de gestion. Le prestataire complètera donc le travail réalisé sur thèmes suivants :

- **Analyse du fonctionnement du site à l'échelle des grandes entités paysagères dans lequel il s'inscrit et du bassin de vie**. Il s'agit ici de préciser les liens fonctionnels (interactions, influences) et physiques (horizons<sup>1</sup>) du site avec son territoire géographique et son territoire « vécu » au quotidien, par ses habitants.
- **Analyse des parcours privilégiés, des points de vue, des perceptions et des séquences paysagères** : analyse visuelle à partir des routes et des chemins, inventaire des points de vue et panoramas privilégiés, des lieux d'intérêt ;
- **Au-delà des éléments remarquables, réaliser un recensement complémentaire et illustré des points-noirs, infrastructures et lieux d'intérêt particuliers** : points noirs (restants / nouveaux > antennes relais, panneaux solaires, ...), routes, chemins, réseaux aériens, points de vue et panoramas, ... Ces éléments seront décrits et caractérisés de manière à apprécier leurs effets (positifs, négatifs) dans les paysages du site. Il conviendra d'identifier ici les éléments qui perturbent ou déprécient le cadre de vie et l'identité du site. Des cartes permettront de les localiser. A cette occasion, les cartes localisant les éléments paysagers remarquables (qui constituent l'identité du site : murets, arbres, patrimoines vernaculaires, ...) seront mises à jour et retravaillées pour les rendre plus lisibles et plus facilement communicables.
- **Analyse des usages** : sportifs (randonnées pédestres, cheval, VTT, chasse, ...), touristiques (lieu d'accueil, hébergements, ...), pédagogiques (découverte de la géologie, de la biodiversité, des paysages du site, ...)
- **Analyse du foncier** : cartographier la propriété des parcelles : communale, domaniale, privée.
- **Analyse des évolutions du bâti, y compris agricole** : rénovations, constructions, changement de destination, isolation par l'extérieur, intégration des PV, ...
- **Analyse des évolutions des pratiques agricoles en s'appuyant sur les résultats du diagnostic agricole pour mettre en évidence les effets de ces évolutions sur les paysages du site** : construction de nouveaux bâtiments, bâti à vocation agricole non utilisé, changement de destination, évolution du pâturage sur certains secteurs (déprise), installations, nouvelles pratiques, ...
- **Analyse des effets du changement climatique** : ressource en eau, pratiques agricoles, sensibilité du végétal et des espaces forestiers, risques incendie, isolation du bâti ...

Une attention particulière sera aussi apportée aux données climatiques connues à ce jour pour le site et des possibles changements susceptibles d'intervenir dans les prochaines décennies. Un diagramme ou un tableau contenant des informations pertinentes sur les mesures de climat (précipitations, nivologie, températures, vent) viendront illustrer les propos énoncés. Ces changements, plus ou moins radicaux, du climat sont susceptibles d'avoir des répercussions sur le paysage et il convient dans la mesure du possible d'en tenir compte.

<sup>1</sup> Horizons depuis le site vers l'extérieur de celui-ci, horizons depuis le site vers les hauts sommets

Enfin, à partir d'un recensement des habitats et milieux naturels présents sur le site, il sera intéressant de décrire dans quelles mesures ils influent sur le paysage et la perception que nous en avons.

**Sur la base de ce travail qui sera présenté au comité de pilotage à l'issue de la phase 1 pour validation, le prestataire proposera les thématiques, le format et les objectifs de travail des groupes de travail thématiques qui seront réunis en phase 2 et 3.**

#### **4.2. Phase 2 – Définition d'objectifs et d'orientations partagés permettant de répondre aux enjeux identifiés**

Dans cette seconde phase, des propositions **d'objectifs et de modalités de gestion précises** pour répondre aux enjeux identifiés seront élaborées et débattues dans le cadre des **réunions de groupes de travail thématiques. Il y aura 4 groupes de travail thématiques à prévoir, au maximum.**

Une fois les thématiques des groupes de travail et les acteurs à mobiliser validés à l'issue de la phase 1, le prestataire préparera le contenu de chaque groupe de travail avec les partenaires concernés.

Un des groupes de travail thématique portera sur l'agriculture et consistera notamment à partager le diagnostic agricole avec les acteurs locaux afin de définir des objectifs et des orientations agricoles capables de maintenir et conforter les caractéristiques et valeurs paysagères du site. Il est fortement recommandé que l'intervenant en charge du diagnostic agricole participe à la préparation et à l'animation du groupe de travail thématique sur la thématique agricole.

Les objectifs et modalités de gestion proposés devront tenir compte des attentes et des besoins exprimés par les acteurs du territoire ainsi que des caractéristiques et ressources du territoire.

Les échanges, réflexions, propositions issues des groupes de travail thématique seront, ensuite, organisées par le prestataire en vue d'élaborer un projet d'ensemble. Il devra notamment traduire par des cartographies adaptées les orientations stratégiques en termes de gestion et de valorisation. Il définira également les préconisations permettant d'accompagner les acteurs concernés (porteurs de projets, gestionnaires, ...).

#### **4.3. Phase 3 – Elaboration d'un programme d'actions pour la période 2026-2035, mise en forme et restitution du cahier de gestion 2026-2035.**

Les objectifs et modalités de gestion définis en phase 2 à partir des groupes de travail thématiques, seront ensuite à **décliner en actions et mesures de mise en valeur agricole, de préservation/entretien des paysages, des patrimoines et des milieux naturels, d'aménagement et/ou de requalification éventuelle, d'interprétation et de pédagogie.** Les actions et mesures seront élaborées et débattues dans le cadre des **réunions de groupes de travail thématiques. Comme en phase 2, il y aura 4 groupes de travail thématiques à prévoir, au maximum.**

Le prestataire préparera le contenu de chaque groupe de travail avec les partenaires concernés.

Il s'agira d'expertiser les modalités de gestion actuelles sur la base des outils existants et de les compléter en affinant la spatialisation des actions et interventions.

À l'issue des groupes de travail thématiques de la phase 3, les **actions et mesures retenues seront présentées sous forme de fiches d'actions opérationnelles qui constitueront le programme d'actions.** Les actions devront être réalisables et cohérentes avec les bonnes pratiques existantes, la faisabilité technique et socio-économique.

Les actions seront classées par thèmes transversaux ou par secteurs spatialisés cohérents. Elles seront adossées à une boîte à outils technique et assorties de préconisations précises permettant d'accompagner les porteurs de projets.

Les fiches devront intégrer :

- Les modalités d'action (gestion, aménagement, construction, organisation de l'espace, ...) et les objectifs visés
- Des textes synthétiques et des illustrations montrant les résultats attendus : croquis, schémas, coupes de principe, photomontage, exemples, ... sont attendus
- Les porteurs de projet (maître d'ouvrage) ou catégorie d'acteur concerné
- Les moyens nécessaires
- Les ressources identifiées (financements possibles, outils techniques, partenaires, ...)
- Le calendrier de mise en œuvre

Quand cela est opportun, elles devront mentionner les principes et orientations à intégrer dans les différents plans et programmes qui doivent prendre en compte le site classé tels que :

- les documents d'urbanisme : des recommandations de Règlement pourront être proposées par exemple, ou autres leviers réglementaires appropriés.

- les schémas départementaux et régionaux relatifs à l'agriculture, l'eau, la forêt, l'énergie, les infrastructures réseaux, les activités de plein air, le tourisme, ...

Sur la base des éléments issus des travaux réalisés lors des précédentes phases, il s'agira de produire, en phase 3, un **document de gestion synthétique et partagé par l'ensemble des acteurs impliqués**, qui restitue, de manière concise et pédagogique :

- Les principales caractéristiques et valeurs paysagères du site ;
- Les principaux enjeux, en intégrant les enjeux mis à jour dans le cadre de la présente mission ;
- Les objectifs et les modalités de gestion permettant de préserver et de valoriser les caractéristiques et valeurs paysagères du site afin d'en assurer leur transmission
- Les propositions opérationnelles précises et illustrées (cartes, dessins, croquis...) assorties des préconisations utiles pour « guider » le pétitionnaire ou porteur de projet.

Ce document devra permettre de diffuser un **message clair et compréhensible** par l'ensemble des acteurs locaux susceptibles d'intervenir ou de modifier le site (élus, habitants, exploitants, gestionnaires, ...) **sur la gestion du site et le droit applicable. Il devra être facilement appropriable par l'ensemble de acteurs.**

Le prestataire produira également des **outils de communication complémentaires** visant à **communiquer efficacement les éléments clé du cahier de gestion aux différents types d'acteurs concernés** (par exemple, agriculteurs, notaires, habitants, ...). Ces outils seront à définir en fonction des publics visés et des besoins identifiés au cours des phases précédentes. Le prestataire fera des propositions d'outils pertinents à la maîtrise d'ouvrage à l'issue de la phase 2 pour que celle-ci puisse retenir les outils souhaités en début de phase 3.

**Ces différents supports seront richement illustrés de manière à être clairs et compréhensibles par les publics visés.**

Le prestataire prendra en charge la **mise en forme graphique** de ces documents et leur **édition sur support papier** (cf. chiffrage dans la partie livrables ci-dessous) de manière à ce qu'ils puissent être diffusés à la suite de l'étude.

A l'issue de sa mission, le prestataire animera une **réunion de restitution du nouveau cahier de gestion au grand public**. Il proposera un format, des outils d'animation et une organisation pour cette réunion qui permettent de réunir et de toucher le plus grand nombre.

#### 4.4. Livrables

- Un rapport de synthèse des entretiens réalisés pour le bilan présentant l'analyse des positions des différents acteurs ;
- Un rapport de synthèse de l'enquête aux agriculteurs ;
- Un rapport de présentation du diagnostic agricole du site classé, comprenant l'état des lieux, l'analyse, l'explicitation des enjeux actualisés et complétés ainsi que des orientations et pistes d'actions proposées. En annexe, il présentera aussi : la liste des exploitations agricoles, la liste des projets de développement des exploitations recensés, un jeu de cartes commentées et légendées faisant apparaître à l'échelle adaptée les données suivantes :
  - Toutes les parcelles agricoles ou potentiellement agricoles, avec une précision pour les parcelles déclarées à la PAC, et la nature des cultures des parcelles,
  - La localisation des parcelles stratégiques des exploitations (parcelles labourables, de fauche, de circulation des animaux, d'épandage, ...)
  - La localisation des sièges et bâtiments d'exploitation. Pour les bâtiments d'élevage, un cercle délimitant une distance de 100 mètres autour de ceux-ci devra être réalisé pour exprimer la distance maximale de réciprocité
  - Les contraintes liées à la réglementation concernant le stockage des effluents
  - Les parcelles agricoles fragilisées et/ou menacées par des contraintes ou pressions particulières (peu productives, desserte, foncier, manque d'eau, risque incendie, ...)
  - Localisation des exploitations potentiellement concernées par la transmission à l'horizon 2030
  - Les bâtiments agricoles qui n'ont plus d'usages agricoles (état, usages actuels quand cela est possible)
  - Localisation des parcelles identifiées pour projets de développement recensés.
- Les données SIG au format shp des fichiers sources des productions cartographiques ainsi que l'ensemble des données produites ;

- Les comptes-rendus des groupes de travail thématiques menés en phase 2 et 3 ;
- Les documents de présentation reproductibles remis sous forme de textes et illustrations adaptés :
  - du diagnostic paysager actualisé accompagné des cartes ;
  - des objectifs et des modalités de gestion à envisager ;
  - du programme d'actions 2026-2035 : jeu de fiches d'actions opérationnelles intégrant les objectifs partagés, les informations réglementaires, les préconisations, les moyens et leviers à mobiliser, ainsi qu'un planning pluriannuel de mise en œuvre, éventuellement sous-actions ou phasage possible ;
- Le nouveau document du cahier de gestion 2026-2035 finalisé accompagné des outils de communication complémentaires en format numérique pdf éditable et reproductible, et en format papier :
  - 50 exemplaires reliés du cahier de gestion accompagné des cartes produites dans le cadre de l'étude à l'échelle adaptée ;
  - 150 exemplaires de chaque « outils de communication » produits dans le cadre de la mission ;
- Un compte-rendu illustré de la restitution publique.

## V - Modalités de réalisation

### 5.1. Méthodologie, références et bibliographie

Le prestataire devra exposer les méthodes, sources de données et protocoles utilisés pour l'exécution des prestations qui lui sont confiées afin de montrer la validité des résultats obtenus et de faciliter le suivi des études.

### 5.2. Documents à prendre en considération

La mission devra s'appuyer et valoriser au maximum les documents et études existantes, recensées dans la bibliographie indiquée en annexe (Annexe 1), et tout particulièrement sur les documents suivants :

- le **cahier de gestion actuel du site classé (2016-2025)**, téléchargeable sur le site de la DREAL Occitanie : [Site classé du bassin du Volp \(09\) | DREAL Occitanie \(developpement-durable.gouv.fr\)](#)
- les études techniques préalables et notamment le **diagnostic paysager et du patrimoine bâti réalisé en 2012 (Annexe 4)**.
- la Charte et de Plan de Parc actuels en cours de révision, ainsi que le Projet de Charte 2025-2040, téléchargeable sur le site internet du Parc : [Projet de charte - PNR \(parc-pyrenees-ariegeoises.fr\)](#)

### 5.3. Formulation et niveau technique

Le document de gestion attendu constituera un document utilisable par le plus grand nombre d'acteurs. En conséquence, tout jugement de valeur ou prise de position non étayés devront être écartés et les passages techniques du document devront être complètement compréhensibles par des non-spécialistes.

Les termes techniques et abréviations seront explicités. Le document devra être non discriminant (prohiber les mauvais exemples locaux).

Un glossaire des termes techniques et scientifiques sera intégré au document. De même, des résumés non techniques des différents chapitres figureront en marge ou en fin de chapitre.

Pour une meilleure compréhension et une plus grande lisibilité, les formes synthétiques seront privilégiées : tableaux, cartographies, schémas, graphiques...

### 5.4. Règles de mise en forme des livrables

L'ensemble du document de gestion finalisé en phase 3 sera paginé et, dans la mesure du possible, reproductible de façon lisible en noir et blanc (choix des trames cartographiques ou des contrastes).

La formalisation des actions du programme d'actions sous forme de fiches pratiques, synthétiques et pédagogiques est proposée, d'autres solutions pourront être suggérées par le prestataire.

### 5.5. Utilisation et diffusion des données

Le cahier de gestion sera diffusé autant que de besoin par les communes et les partenaires impliqués. **Il sera propriété des trois communes et devra comporter les logos des trois communes, de la DREAL et du PNR.**

Le prestataire fournira au maître d'ouvrage l'ensemble de ses « résultats de production » :

- l'ensemble des données recueillies dans le cadre de sa mission

- les données SIG au format shp : les fichiers sources des productions cartographiques ainsi que l'ensemble des données produites
- les tables de métadonnées type SIG produites dans le cadre de sa mission et les bases de données éventuellement fournies par des partenaires ou co-traitants

Les documents finaux seront remis à la commune :

- en format numérique pdf éditables et reproductibles ;
- en format papier : 50 exemplaires du cahier de gestion 2026-2035, reliés, de qualité (papier couché, blanc, grammage 100 g), employant des polices de caractères courantes, 150 exemplaires de qualité et reproductibles de chaque outil de communication réalisé dans le cadre de la mission.

Les données cartographiques et numériques seront remises sur un support informatique standard : CD-rom ou clé USB. Les cartes géo-référencées et leurs bases de données associées devront être remises dans un format numérique compatible avec le système d'information géographique QGIS.

#### **5.6. Secret professionnel**

Le prestataire se reconnaît tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, documents, informations, études et décisions dont il aura connaissance au cours de la présente mission.

Il s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord au préalable du maître de l'ouvrage.